

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
03/09/2021

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Séance du 7 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal		Conseiller municipal
Mme GAGEOT Sylvie	Conseillère municipale	M. TOLAZZI Bruno	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal	Mme GAHERY Estelle	Conseillère municipale

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. LHUILLIER Pascal

A été élu secrétaire de séance : Mme LEVEILLE Emilie

Ordre du jour :

1. Approbation des conseils municipaux du 10 juin et du 1^{er} juillet 2021
2. Proposition d'adhésion au GOAL (Groupement Ouest d'Achats Libres)
3. Vente de terrain à un particulier
4. Création d'un marché mensuel communal
5. Création de poste
6. Modification du tableau des effectifs
7. Viabilisation de logement Mayenne Habitat 3^{ème} phase : demande de subvention contrat de territoire auprès du Conseil Départemental
8. Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain – 12 rue de Forcé
9. Location de la salle des fêtes : arrhes versés par un particulier
10. Questions diverses

Approbation compte rendu des Conseils Municipaux du 10 juin et du 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si les comptes rendus des séances du 10 juin et du 1^{er} juillet peuvent être approuvés.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver les comptes rendus du 10 juin et du 1^{er} juillet 2021
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2021-050 : Proposition d'adhésion au GOAL (Groupement Ouest d'Achats Libres)

Madame Léveillé informe les élus qu'elle a rencontré Monsieur Caro de l'entreprise GOAL (Groupement Ouest d'Achats Libres). Cette entreprise nous propose une mission d'assistance pour avoir des meilleurs tarifs pour l'approvisionnement de nos denrées alimentaires pour le restaurant scolaire.

La société GOAL effectuerait les missions suivantes :

- Etablissement du cahier des charges des appels d'offres, en respectant la réglementation applicable aux marchés,
- Participation avec la collectivité à l'analyse critique des offres remise par les candidats,
- Suivi de l'exécution de la prestation en terme qualitatif, quantitatif et logistique,
- Suivi de la livraison et de la facturation,
- Etablissement conjointement avec les personnes concernées du service des fiches d'anomalies éventuelles à adresser au titulaire du marché, des actions correctives exigées.

L'adhésion au Groupement Ouest d'Achats Libres est totalement gratuite. Le prestataire percevra pour l'ensemble des informations et suivi qualitatif, quantitatif et logistique, une somme forfaitaire du CA HT réalisé qui sera directement versée par le fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte d'adhérer au Groupement Ouest d'Achats Libres
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

DCM 2021-051 : Vente de terrain à un particulier

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la discussion qui avait été faite lors d'un précédent Conseil Municipal sur la vente d'un terrain situé à proximité de la rue des Fresnes. Monsieur Ollivier et Madame Breton souhaitent acheter une partie de la parcelle cadastrée section B n° 1036.

Les élus sont allés voir sur place. Un bornage a été effectué. La parcelle qu'ils souhaitent acheter a une surface de 87 m².

Monsieur le Maire propose de vendre le terrain au prix de 34 € le m², soit le même prix que la vente des terrains du lotissement des Fresnes.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de vendre 87 m² de la parcelle B 1036, au prix de 34 € le m²
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte devant le notaire.

DCM 2021-052 : Création d'un marché mensuel communal

La commune de Bazougers souhaite créer un marché afin de valoriser les producteurs locaux et de développer le commerce de proximité. Ce marché contribuera à l'animation du village, en attirant des personnes venant des communes alentours et constituera un nouveau service pour les Bazougerois.

Le marché alimentaire et non alimentaire sera implanté en plein centre du bourg, sur la place de l'église. Il aura lieu le 1er mercredi de chaque mois, de 17 h à 20 h.

Les membres de la commission ont recherché des exposants. Plusieurs producteurs ont déjà fait connaître leur intention de réserver un emplacement sur le marché.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Conformément à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la création d'un marché communal mensuel,
- Autorise la commission à établir le règlement du marché,
- Autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

DCM 2021-053 : Création de poste

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 18 mai 2021,

à l'unanimité, décide,

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1er septembre 2021 un emploi permanent à temps complet de responsable du service technique. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'agent de maîtrise.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1er septembre 2021.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

DCM 2021-054 : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er septembre 2021 afin de prendre en compte la création du poste d'agent de maîtrise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs modifié, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er septembre 2021

Grade	Statut	Position	Temps de travail
Filière administrative			
Rédacteur	Titulaire	En disponibilité	35 heures

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	35 heures
Rédacteur	Contractuel	Activité	35 heures
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	35 heures
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Titulaire	Activité	35 heures
Agent de maîtrise	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	8 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	16 heures

DCM 2021-055 : Viabilisation de logement Mayenne Habitat 3ème phase : demande de subvention contrat de territoire auprès du Conseil Départemental

Vu que dans le cadre de la signature du contrat de territoire avec le Conseil Départemental de la Mayenne, la commune peut bénéficier de l'enveloppe « habitat » permettant de financer un ou des projets répondant à l'enjeu de revitalisation de l'habitat en centre-bourg ;

Vu la répartition de l'enveloppe entre les communes validée par le Conseil Communautaire en date du 7 novembre 2017 ;

Vu l'enveloppe restante pour la Commune de Bazougers s'élevant à 21 228 €,

Vu l'opération de construction de 8 logements locatifs individuels avec Mayenne Habitat ;

L'estimation prévisionnelle pour la viabilisation du terrain est de 148 192.19 € HT, soit 177 830.62 € TTC.

Mayenne Habitat se porte acquéreur du terrain viabilisé au prix correspondant à l'estimation des domaines, dans la limite de 30 € HT le m² et de 375 m² de terrain par logement construits.

Au vu de ces éléments, voici le plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES		
Postes	Montant en € HT	Postes	Etat de la demande (en cours, accord)	Montant en €
Achat de terrain, frais de notaire et aménagement d'une voie douce pour desservir les logements Mayenne Habitat	15 000 €	Département contrat de territoire	En cours	21 228 €
Etude de sol	4 200 €	Mayenne Habitat (vente de terrain)	En cours	90 000 €
Viabilisation des 8 logements	148 192 €	Autofinancement		56 164 €
TOTAL DÉPENSES	167 392 €	TOTAL RECETTES		167 392 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite le Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre du volet « habitat » contrat de territoire 2016/2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

DCM 2021-056 : Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain – 12 bis rue de Forcé

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 consentant la délégation au Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 2021 acceptant l'achat du terrain situé au 12 bis rue de Forcé, appartenant aux Consorts Bellanger,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par le Conseil Communautaire du Pays de Meslay-Grez le 27 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2021 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Bazougers,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 17 juillet 2021, adressée par Maître Lafoux, notaire à Meslay du Maine, en vue de la cession moyennant le prix de 17 000 €, auquel s'ajoute les frais d'acte notarié, d'une propriété sise à 12 bis rue de Forcé, cadastrée section C n° 1343, d'une superficie totale de 1 201 m², appartenant aux Consorts Bellanger,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Bazougers, cadastré section C n° 1343, au 12 bis rue de Forcé, d'une superficie de 1 201 m², appartenant aux Consorts Bellanger,
- Donne son accord pour le prix d'achat de 17 000 € auquel s'ajoute les frais d'actes notariés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

DCM 2021-057 : Location de la salle des fêtes : arrhes versés par un particulier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de location du 24 au 26 septembre 2021. La personne souhaite annuler sa demande de location et récupérer son chèque d'arrhes d'un montant de 75 €. Monsieur le Maire expose les raisons de son annulation pour raison personnelle.

Les élus échangent sur le remboursement ou non du montant versé.

Après en avoir délibéré, 9 membres du Conseil Municipal ont votés contre le remboursement des arrhes versés et 5 membres se sont abstenus.

Rapport des commissions

Commission affaires sociales

Madame Léveillé fait le compte rendu :

- Le repas du CCAS est prévu le 24 octobre 2021, il sera servi par les membres du Conseil Municipal. Le restaurant le Menhir préparera les repas, les desserts seront réalisés par la Boulangerie Aux Délices de Bazougers. Les décorations des tables seront confectionnées par les enfants au centre de loisirs.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

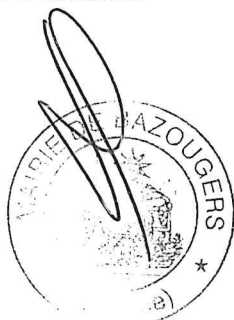
- Les travaux de voirie seront réalisés courant septembre-octobre par l'entreprise Chapron.
- La rénovation de la toiture du restaurant Le Menhir sera effectuée fin septembre – début octobre par l'entreprise AML2 Les Toitures Mayennaises.

Prochain conseil fixé au mardi 28 septembre 2021.

La séance est levée à 22 h 30, le 7 septembre 2021

Fait et délibéré le 7 septembre 2021.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 7 septembre 2021
Délibérations prises du n° 2021-050 à 2021-057

Numéro de délibération	Objet de la délibération
2021-050	Proposition d'adhésion au GOAL (Groupement Ouest d'Achats Libres)
2021-051	Vente de terrain à un particulier
2021-052	Création d'un marché mensuel communal
2021-053	Création de poste
2021-054	Modification du tableau des effectifs
2021-055	Viabilisation de logement Mayenne Habitat 3ème phase : demande de subvention contrat de territoire auprès du Conseil Départemental
2021-056	Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain – 12 rue de Forcé
2021-057	Location de la salle des fêtes : arrhes versés par un particulier

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		GAGEOT Sylvie	
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	Absent excusé
TOLAZZI Bruno		GAHERY Estelle			